

Jean-Claude Parrot

John Willis

Numéro 66, été 2001

Montréal : à la découverte de l'Amérique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/8307ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

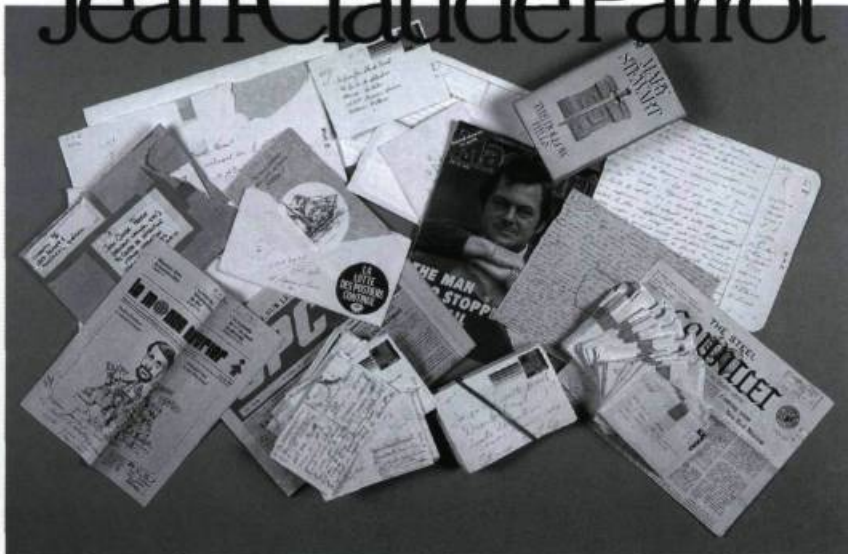
1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Willis, J. (2001). Jean-Claude Parrot. *Cap-aux-Diamants*, (66), 54–54.

Jean-Claude Parrot



Lors de son séjour au Ottawa-Carleton Regional Detention Center, en 1980, Jean-Claude Parrot a reçu beaucoup de courrier : des lettres d'appui, des journaux et revues et même des romans. Tout a été soigneusement conservé. Photo de Harry Foster. (Collection privée).

Journalée ensoleillée, mais hivernale. L'accueille le syndicaliste Jean-Claude Parrot à mon bureau. De 1977 à 1992, il a été président national du Syndicat des postiers du Canada. Sa réputation et sa fougue le précèdent. Je suis nerveux. Pourtant, il n'est pas grand, porte des lunettes, s'exprime librement et vous regarde directement dans les yeux. En dépit de sa petite taille, il a fait bouger des choses. Consultons sa feuille de route.

Il naît à Montréal, en 1936, plus précisément dans le quartier Villeray, entre la rue Jarry et le boulevard Métropolitain. L'économie est en crise, mais son père, Gilles, a un emploi stable aux postes. Pour les Parrot, c'est une affaire de famille. Le grand-père de Jean-Claude, Auguste, a aussi été commis aux postes. Alors célibataire, Gilles Parrot fera donc la rencontre de la sœur d'un confrère de travail. Ils se marieront et ils élèveront une famille ensemble.

Dès l'âge de 17 ans, Jean-Claude Parrot décroche un emploi au bureau de poste central de Montréal, rue Peel. Cependant, il ne peut y accéder avant d'avoir dix-huit ans. Quand il commence à travailler, il est envoyé à la section qui s'occupe de la distribution à l'extérieur de la ville. Plus tard, il rejoint l'équipe chargée du courrier recommandé, avant de travailler dans une succursale, avec le public. Parrot parlait peu l'anglais, cette langue qu'il maîtrisera plus tard durant sa carrière syndicale. Le début des années 1960 a été marqué par des remises en question dans toutes les sphères de la société. Et ça bouge aux postes aussi. Ici comme ailleurs, le caractère des rapports employeurs-employés devient la cible d'une nouvelle génération syndicale. Les travailleurs ont l'impression de travailler

pour «des peanuts». La règle de l'arbitraire semble l'emporter partout : dans le choix du personnel de jour ou de nuit, dans la sélection des employés transférés dans les succursales (postes très convoités) et dans les promotions. L'amende est encore utilisée comme mesure disciplinaire. Dissimulés derrière un miroir unidirectionnel, le long de galeries d'observation, les superviseurs surveillent les employés.

La situation explose en 1965. Les facteurs sont à l'origine de la grève qui dure treize jours. De Montréal à Vancouver, les leaders se consultent et discutent de stratégie. Ils sont nerveux, ils n'ont pas l'habitude. De fait, la dernière grève aux postes remonte à 1924! Willy Houle est président du syndicat à Montréal. On se réunit loin des patrons, à la salle des charpentiers menuisiers (FTQ), rue Saint-Laurent. On écrit une chanson en faveur de la grève, qui sera même gravée sur disque. Tout le courrier du pays est paralysé, car les membres du Syndicat des *teamsters* refusent de traverser les lignes de piquetage. Trente-cinq ans plus tard, ces souvenirs sont encore très présents dans l'esprit de Jean-Claude Parrot.

Cette grève a eu des conséquences. Premièrement, il y a eu une importante commission royale d'enquête : la commission Montpetit. Le rapport, publié en 1966, déplore la piètre qualité des relations de travail au sein du ministère des Postes. Pour remédier à cette situation, on recommande de meilleures communications entre patrons et ouvriers. On propose également de transformer le ministère en corporation de la couronne. Enfin, on recommande l'engagement d'experts externes dont le mandat serait d'étudier l'organisation du travail dans son ensemble pour améliorer le service. La décision

d'établir une corporation de la couronne ne sera pas prise avant 1981. Mais entre-temps, le ministère procède à une transformation complète des méthodes de travail. Ainsi, le concept de la mécanisation du tri postal voit le jour au début des années 1970. Avec cette nouvelle initiative, les patrons entrent en conflit direct avec le syndicat.

Délégué syndical à Montréal, Jean-Claude Parrot incarne l'esprit combatif du Syndicat des postiers. On ne se gêne pas pour exprimer sa dissidence vis-à-vis du patron. Il y a une grève nationale, en 1968. Peu de temps après, en 1971, Parrot est élu délégué au syndicat national. Trois ans plus tard, il devient négociateur en chef. La politique sur la mécanisation du tri est au centre des débats. Les descriptions de tâches sont chambardées, de nouvelles catégories de travailleurs voient le jour. On bâtit d'énormes centres de tri. Aux yeux de plusieurs postiers, tout cela se fait à leurs dépens. On se plaint du manque de consultation. L'information arrivait d'en haut au compte-gouttes...

En 1974, Parrot mène les négociations pour les *codeurs* (qui poinçonnent le code postal sur le courrier), alors en grève illégale. Il parvient à obtenir une convention, en faisant intervenir des membres du cabinet Trudeau. Il a été à la fois surpris et fier de cet exploit. En octobre 1978, les postiers débraient de nouveau. Les syndicats défient la législation de retour au travail. Parrot paiera de sa personne pour cette grève, en passant trois mois derrière les barreaux. Ses souvenirs de l'expérience ne sont pas tous désagréables. Il aurait reçu 1 000 messages d'appui. Son «album de prison», précieusement conservé, contient 100 lettres de cette époque. Celles-ci lui parvenaient sans timbre-poste. C'était une pratique courante dans les prisons parce que les détenus pouvaient recevoir des narcotiques cachés derrière les timbres.

Il y aura d'autres luttes, d'autres conventions. Parmi les plus significatives, il faut retenir l'entente de 1981 qui établit le droit des syndiqués à dix-sept semaines de congé de maternité payées. Par la suite, ce droit s'étendra un peu partout, au sein de la fonction publique fédérale. Il s'agit maintenant d'un droit acquis. Toutefois, il est important de souligner comment on est parvenu à mettre de l'avant des idées remarquablement civilisées malgré la situation conflictuelle dans les relations de travail. La carrière de Jean-Claude Parrot nous donne raison d'être optimiste lorsqu'on envisage le futur, peu importe de quel côté de la barricade on se trouve.

John Willis
Musée canadien de la poste/Musée
canadien des civilisations